



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

UEBC@MPUS

**EXPERIMENTATION DE PROJETS INNOVANTS
APPEL A PROJETS 2012**

Cadre général :

- Organisateur principal : UEB
- Porteur et gestionnaire de projet : UEB C@mpus
- Cibles (conditions favorables d'éligibilité) : Membres UEB, partenariats, membres du pôle de compétitivité Images et Réseaux.

Mots-clés :

Innovation – services numériques – Expérimentation – Enseignement

Contexte, motivation et objectif :

La politique numérique de l'UEB est centrée sur la mise en œuvre des axes stratégiques de l'UEB C@mpus, nouveau modèle innovant de campus multi-sites, régional, ouvert sur l'international, et associant étroitement enseignement supérieur, recherche, acteurs socio-économiques, Etat et collectivités.

L'UEB n'a de cesse de conforter le caractère innovant de l'appropriation concrète des NTIC dans les diverses dimensions de ses métiers. Dans le COM 2011-2013, cette démarche est structurée en deux actions. D'une part une implémentation des nouvelles pratiques, héritière de celle mise en œuvre depuis une dizaine d'années au sein de l'université numérique en région Bretagne (UNRB), action 3.1. D'autre part une action de maturation des innovations au travers leur mise en œuvre expérimentale sur une durée déterminée, action 3.2.

Dans le cadre de l'action 3.2, l'UEB lance un appel à projets innovants. Les projets retenus feront l'objet d'une incubation mutualisée sur une durée maximale de deux années. Au-delà, cette expérimentation pourra faire l'objet soit d'une implémentation mutualisée, soit d'une appropriation individuelle par certains membres de l'UEB ayant la capacité d'en prendre le financement à leur charge

Dans le prolongement des initiatives déjà prises, il s'agira essentiellement d'innover en matière de services numériques. Les projets innovants retenus viendront compléter ou suppléer les projets précédemment mis en œuvre tel que iTunes U, Wiki Radio, PodCast, classes virtuelles, plateformes de travail collaboratif...

Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : **Les dossiers doivent être déposés pour le 30/10/2012**

Période de réalisation : **2012 - 2013**

Mode de transmission : voie électronique.

Destination : cecile.chretien@ueb.eu

Décision de l'UEB : courant décembre 2012 au plus tard.

Présentation du dossier :

L'appel à projets concerne des propositions de projets à caractère innovant

- Dans le domaine du numérique pour l'enseignement ou la recherche
- Impliquant plusieurs membres de l'UEB

Financement :

- Dans le cadre du présent appel à projets, l'UEB entend mobiliser un budget global voisin de 100 k€ pour financer 3 ou 4 projets innovants.
- Pour chaque projet retenu, l'UEB apportera 25 à 40 k€ pour financer au maximum 50% des coûts complets et 100% des dépenses éligibles.
- Les dépenses éligibles sont celles précisées par l'article 3.3 du COM (cf. PJ) ; elles doivent être réalisées entre le 1^{er} juillet 2012 et le 31 décembre 2013.
- L'UEB versera la moitié de son apport après conventionnement du projet, le solde après rapport d'activité et financier, ceux-ci à intervenir avant le 31 mars 2014.
- Pour des projets supposant une poursuite sur l'exercice 2014, une décision de principe pourra être prise ; elle sera à confirmer par l'UEB à l'été 2013.

Critères de choix :

Qualité générale et pertinence du dossier

Concept innovant du projet

Adaptation du projet à l'environnement UEB

Nombre de partenaires impliqués dans le projet (au moins 2 membres de l'UEB, idéalement de 2 sites différents au moins)

Soutien de financeurs autres

Description sommaire du projet :

- **Titre (éventuellement acronyme) :**
- **Contexte (10 lignes maximum) :**
- **Objectifs (15 lignes maximum) :**
- **Participants et partenaires**
- **Résumé du contenu (10 lignes) :**
- **Intérêt du projet pour la communauté UEB (15 lignes maxi) :**
- **Porteur du projet :**

Nom Prénom :

Organisme :

Mail :

Téléphone :

- **Durée et planning :**
- **Date envisagée :**
- **Coût détaillé et total :**
- **Nature des dépenses**
- **Contribution sollicitée**

PJ : article 3.3 du COM

3.3 *Dépenses éligibles*

Les frais de gestion, les fournitures et matériel de bureau ne sont pas retenus comme des dépenses éligibles. De même, les contributions aux charges de structure sont proscrites.

Sont retenues comme éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes directement liées à la mise en oeuvre des actions du présent Contrat d'Objectifs et de Moyens :

- les frais de mission dans le respect de la réglementation en vigueur (déplacement et hébergement) des participants à l'action ;
- les charges liées aux ressources humaines (CDD, stagiaire) dédiées à l'action (hors personnel permanent titulaire) et leur environnement (informatique, téléphonie, abonnement en téléphonie) ;
- l'assistance de prestations intellectuelles spécialisées ;
- les sessions de formation sur des questions spécifiques ;
- les frais de traduction réalisée par une structure extérieure ;
- les dépenses de communication et de publication ;
- l'organisation de séminaires (logistique, location de salles, restauration) ;
- les dépenses concernant l'appel à projet de mobilité sortante paru en mars 2011 et courant jusqu'à avril 2012.